

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4213

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à la Commune, d'un terrain situé route de Toussieu**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'extension du cimetière de Manissieux, la ville de Saint Priest a demandé à la Communauté urbaine de lui céder un terrain de 16 350 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 90 de la section BX, situé entre la route de Toussieu et la rue des Cervettes, et inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé n° 15 au profit de la Commune.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, cette transaction interviendrait au prix de 12 426 €, conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la vente, à la ville de Saint Priest, d'un terrain situé route de Toussieu.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 12 426 € en recettes : compte 775 100 - fonction 820 - opération 0096,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 41 121,92 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 211 100 - fonction 820 * opération 0096.

- moins value réalisée : 28 695,92 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 et en recettes : compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,